

Un conseil municipal riche

“Outil pédagogique associant la majorité et l’opposition, le débat, qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant l’examen du budget primitif, se concentre uniquement sur les projets à venir sans tenir compte des réalisations passées”. C’est ainsi qu’est présenté le débat d’orientation budgétaire par le Ministère des finances. À Saint-Égrève, la séance publique du conseil municipal de novembre a donc été pour les élus de la Ville l’occasion d’étudier ce document avant de le discuter. Les longs échanges autour de cet indispensable préalable au vote du budget 2020 ont été présentés et animés par Benjamin Coiffard, adjoint en charge de la prospective financière. En plus de ce volet financier, les débats ont bien évidemment porté sur d’autres pans de la vie locale.

Finances



De nombreux Saint-Égrévois sont venus assister au conseil municipal et notamment au “DOB”

“DOB” : le budget en question

Passage obligé et pierre angulaire dans la vie des finances locales, le Débat d’orientation budgétaire (DOB) a tout naturellement occupé une bonne partie des échanges lors du conseil municipal du 27 novembre dernier. Étape essentielle dans la structuration des finances communales, ces débats ont pour objet de renforcer la démocratie citoyenne en instaurant une discussion ouverte sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Ouvert et exhaustif, il a pour objet d’améliorer l’information transmise à l’assemblée délibérante tout en donnant aux élus la possibilité de s’exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

De l’international au local

Parce que Saint-Égrève est une composante de la Métropole, elle-même inscrite dans le département de l’Isère, qui a une place stratégique dans la région Rhône-Alpes qui fait

partie des 18 grandes collectivités territoriales de la France (les régions), maillon essentiel de l’Union Européenne, les élus ont besoin d’une information qui dépasse de loin les simples frontières communales pour réfléchir à la structuration des finances de la Ville. Ainsi, le DOB a été l’occasion d’évoquer des données comme l’hypothèse de croissance retenue dans le projet de loi de finances 2020, le poids de la dépense publique estimée ainsi que les projections du déficit public pour 2020. Les principales mesures concernant les collectivités locales, comme la dotation globale de fonctionnement (que la Ville ne perçoit plus depuis 2019), et les autres dotations de compensations, la réforme de la fiscalité locale et la suppression progressive de la Taxe d’habitation (TH) pour les habitations principales ont aussi été prises en compte durant les débats.

Pour en savoir + : saint-egreve.fr

GLOSSAIRE BUDGÉTAIRE

Pour suivre sereinement les questions financières communales, mieux vaut maîtriser quelques acronymes. Voici donc un petit dictionnaire budgétaire indispensable

BP : Budget primitif (ou prévisionnel). C’est la feuille de route financière de l’année à venir. La collectivité y détaille toutes les recettes et les dépenses qui seront effectuées lors des douze mois à venir. Le budget doit être équilibré.

DOB : Débat d’orientation budgétaire. Il précède obligatoirement la délibération du budget.

PLF : le Projet de loi de finances adopté chaque année par l’État et qui influe directement sur la structure des finances locales.

ROB : Rapport d’orientation budgétaire. Document sur lequel l’adjoint aux finances s’appuie pour animer le DOB. Le ROB est disponible sur saint-egreve.fr.

en débats

Territoire

Saint-Égrève s'implique

C'est l'Agence locale de l'énergie et du climat (Alec) qui a été désignée pour accompagner et prendre en charge la mise en place par la Métropole d'un véritable service public de l'énergie. Pour ce faire, l'association doit nécessairement changer de statut car une association ne peut gérer un service public via une subvention. Ainsi, dès janvier, l'Alec devient une société publique locale (SPL) dédiée à la mise en œuvre des politiques de l'efficacité énergétique et du climat. La nouvelle société a un capital de 600 000€ réparti en 1200 actions de 500€ chacune. Saint-Égrève, Grenoble, Saint-Martin-d'Hères et Pont-de-Claix ont chacune acheté 80 parts. Toutes les quatre obtiennent donc un des quinze sièges du conseil d'administration de la SPL. Une représentation qui permettra à la Ville de faire porter sa voix lors des décisions qui seront prises dans le cadre de l'assemblée générale. Outre le service public de l'efficacité énergétique (SPEE), l'Alec aura aussi pour vocation la mise en œuvre d'autres actions de réduction des émissions de gaz à effets de serre et autres polluants dans le cadre du Plan air énergie climat.

Un service public de l'énergie

C'est en février dernier que la Métropole a acté le principe de création d'un service public de l'efficacité énergétique. Celui-ci a pour objet d'accompagner habitants, entreprises et collectivités dans la transition énergétique via des dispositifs tels que Mur | Mur 2 ou encore le nouveau dispositif de soutien aux TPE/PME. Premier service public de l'efficacité éner-

gétique mis en place dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, il doit permettre d'apporter l'ingénierie nécessaire - qu'elle soit financière, technique ou humaine - aux différents acteurs du territoire afin qu'ils s'engagent dans la transition énergétique et que les ambitions métropolitaines en matière d'économie d'énergie se concrétisent. Des ambitions qui sont listées dans le schéma directeur de l'énergie voté par la Métropole en 2016 et qui se traduisent par une baisse de 22% de la consommation énergétique du territoire et de 30% de la consommation d'énergies fossiles à l'horizon 2030. Avec en ligne de mire notamment, l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre la précarité énergétique.

Impacts

Dans le cadre de cette mise en place d'un service public de l'énergie, le dispositif Mur | Mur 2 sera pérennisé. Ce programme de réhabilitation thermique des logements d'une ampleur inégalée en France aura permis de rénover 11 500 logements sur ses deux phases de mise en œuvre (2010-2014 puis 2016-2020), aboutissant en moyenne à une réduction d'environ un tiers des consommations de chauffage pour les ménages concernés. Sa pérennisation pour les deux années à venir devrait permettre - dans un premier temps - d'accompagner 30 copropriétés supplémentaires. Autre impact direct de la mise en place de ce service public, le soutien aux petites et moyennes entreprises du territoire à qui est proposé un diagnostic énergétique gratuit ainsi que des conseils personnalisés afin de réduire leurs



Un chantier de rénovation thermique dans le cadre de Mur Mur 2 à Saint-Égrève

consommations énergétiques. Un nouveau dispositif qui fait suite à une expérimentation (menée avec l'association des entreprises de Domène) qui a révélé une méconnaissance des dispositifs d'accompagnement existants en faveur de la transition énergétique.

À noter : à terme, le service public de l'efficacité énergétique renforcera également progressivement ses actions auprès des communes, du grand public ainsi que des propriétaires et occupants du parc tertiaire privé.

QUI C'EST ÇA L'ALEC ?

L'Agence locale de l'énergie et du climat est un outil de proximité, d'aide à la décision, un lieu d'échanges et de conseils en matière d'énergie, pour tous les consommateurs de la métropole grenobloise. À l'origine cette structure est une association qui a été créée en 1998 sous l'impulsion de la Métro. Sa mission est de contribuer localement à la transition énergétique, en tant que lieu de ressources, d'échanges et d'expertise ouvert à tous les acteurs de la métropole grenobloise. Pour ce faire, elle peut prendre part à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques. Elle peut aussi impulser des actions innovantes, nouer des partenariats et aussi apporter à chacun un conseil et un accompagnement personnalisés, pour donner envie d'agir.

Le conseil personnalisé des particuliers est une de ses missions, en tant qu'"*Espace info énergie*", mais son rôle est aussi d'accompagner les collectivités, les bailleurs sociaux et plus globalement les professionnels dans leurs démarches de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

L'Alec fait partie d'un réseau d'environ 250 agences en Europe, dont 39 en France dans le cadre du réseau Flame (Fédération des agences locales de maîtrise de l'énergie et du climat), qui agissent au niveau local à la préservation globale de l'environnement. Ce dernier a été constitué en 2004.



PRATIQUE

Retrouvez les comptes-rendus succincts et les délibérations des conseils municipaux sur : saint-egreve.fr

► **Le prochain conseil municipal** a lieu le 18 décembre 2020, à 19h à l'Hôtel de Ville.

Toutes les séances du conseil municipal sont publiques.

► **Pour s'informer :**

Le conseil municipal se réunit une dizaine de fois par an et ses séances ont lieu (sauf exception) les mercredis. Les comptes-rendus succincts ainsi que les délibérations sont consultables sur saint-egreve.fr, rubrique "*Mairie*" ou sur demande à l'Hôtel de Ville.

► **Expression politique :**

Conformément à la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la "*Démocratie de proximité*", les quatre groupes politiques représentés au sein du conseil municipal disposent d'un droit d'expression dans le bulletin municipal. Cette rubrique d'expression politique est ainsi consultable chaque mois dans le "*Journal de Saint-Egrève*". Celui-ci est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants mais peut être également lu et téléchargé sur saint-egreve.fr. Par ailleurs, les groupes politiques disposent également d'un espace d'expression politique sur saint-egreve.fr, rubrique "*Mairie*".

Le Conseil en bref

► FINANCES

Décision modificative n°2, exercice 2020, approbation pour la section de fonctionnement à 339 463 € et pour la section d'investissement à 395 028 € (Délib. n°1 : contre : 7 ; pour : 26). Gestion locative copropriété Locasadi, cession de lots à la société La palette publicitaire. (Délib. n°2 : unanimité). Gestion locative, renouvellement du bail pour la location du terrain de l'étang de l'Union des pêcheurs au lieu-dit "*les îles*" (Délib. n°3 : unanimité). Création de la société publique locale (SPL) dénommée Agence locale de l'énergie et du climat de la grande région grenobloise et participation au capital (Délib. n°4 : unanimité).

► ASSOCIATIONS

Convention avec l'association des jardins familiaux (Délib. n°5 : unanimité). Attribution d'une subvention complémentaire à la Confédération syndicale des familles (Délib. n°8 : unanimité).

► SCOLAIRE

Organisation des rythmes de l'enfant pour la rentrée de septembre 2020 (Délib. n°6 : abstention : 7 ; pour : 26). Tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} décembre 2019 (Délib. n°7 : unanimité).

► FONCIER/AMÉNAGEMENTS

Cession par le SMTC de délaissé de terrain suite aux travaux de la ligne de tramway E (Délib. n°9 : unanimité). Déclaration préalable, aménagement d'un parvis à l'angle de la rue Paviot et de la route de Grenoble (Délib. n°10 : contre : 7 ; pour : 26).

► INTERCOMMUNALITÉ

Grenoble-Alpes Métropole, création d'une déchèterie à Sassenage, avis de la commune (Délib. n°11 : unanimité).

► ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Suspension du repos dominical, détermination du nombre et fixation des dates d'autorisation pour l'année 2020 (Délib. n°12 : abstention : 7 ; pour : 26). Assurance, incendie du centre technique municipal du 5 décembre 2016 : acceptation de l'indemnité proposée par la compagnie d'assurances (Délib. n°13 : unanimité). Ressources humaines, suppressions et créations de postes - budget Ville (Délib. n°14 : unanimité).



TOMBOLA DES COMMERÇANTS

Pour savoir si vous avez gagné une Dacia Sandero, un séjour à Bali ou dans un pays du Nord, un Iphone 11, un vélo électrique, un repas gastronomique ou l'un ou l'autre des lots mis en jeux par les 34 commerçants de Saint-Égrève qui organisent la tombola de Noël, il faudra patienter jusqu'au 15 janvier prochain, date à laquelle se déroulera le tirage au sort qui désignera les heureux gagnants. En attendant, jusqu'au 25 décembre, il est possible de collecter un maximum de tickets en faisant ses courses dans les commerces participants.

VACANCES : le vestiaire de la solidarité du Secours populaire est fermé du 24 décembre au 4 janvier. Reprise des activités le 9 janvier

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Vendredi 10 janvier, les Saint-Égrévois sont invités à participer à la traditionnelle cérémonie des vœux du maire aux habitants. Pour assister à ce moment festif et rencontrer les élus de la Ville, rendez-vous est pris à 19h30 à l'Espace Robert Fiat.

100

C'est le nombre maximum de participants qui pourront faire partie des "VIP" de la soirée "Black & white" du pôle jeunesse du 10 janvier prochain.

REPAIR EN POSE : les bénévoles du Repair café prennent quelques congés et n'assurent pas de permanence le vendredi 27 décembre. Réouverture à la MSF dès le 3 janvier prochain En savoir + : repaircafesaint-egreve.fr

MARCHÉS EN FÊTE

Les commerçants des marchés de Saint-Égrève sont eux-aussi bien décidés à célébrer les fêtes de fin d'année. Pour l'occasion, plusieurs distributions de papillotes sont programmées. Rendez-vous est pris à Marius Camet le 19 décembre, à La Monta le 21 décembre, ainsi qu'à Fiancey Prédieu le 24 décembre. Il paraît même que le Père Noël devrait faire une apparition... Mais chut ! c'est un secret.

LISTES ELECTORALES

Pour participer aux élections de 2020, les nouveaux habitants ou les personnes qui ont déménagé récemment à Saint-Égrève sont invitées à s'inscrire le plus tôt possible sur les listes électorales de la commune. Ces démarches sont réalisables jusqu'au 7 février 2020 au plus tard. Il est possible de s'inscrire en ligne avec un compte service-public.fr ou via France Connect

ÇA VIENT DU PÔLE

Comme à chaque congés, du 30 décembre au 3 janvier, le pôle jeunesse réchauffe l'ambiance et propose des animations et des sorties aux jeunes saint-égrévois. Footenbul, escape game, jeux d'adresse ou encore atelier pâtisserie, font partie de l'alléchant programme de cette fin d'année.

Attention toutefois, si durant cette semaine, un accueil libre est proposé de 14h à 18h au Patio, l'équipement est fermé du 23 au 27 décembre.



LA VENCE SCÈNE EN FÊTE

Du 23 décembre au 5 janvier, La Vence Scène multiplie les événements. Ciné petit déj, ciné galette et autres distributions de papillotes sont au programme de ces vacances cinéphiliques ! À consommer sans modération !



SKI A VAL CENIS : depuis le 11 décembre, le pôle jeunesse prend les inscriptions pour deux mini séjours (du 2 au 4 mars pour les 11-13 ans et du 4 au 7 pour les 14-17 ans). Attention : nombre de places limité

17h15

À compter du 23 décembre, c'est l'heure à laquelle le standard de la mairie fermera désormais les lundis, mardis, mercredis et vendredis.

PHARMACIES DE GARDE

Le samedi après-midi, le dimanche matin de 10h à 12h30, les jours fériés de 10h à 12h30, le lundi matin, de 9h à 12h. En dehors de ces heures, pour les urgences, serveur vocal: 3915

Jusqu'au 20/12 : Pharmacie du Fontanil, 1 allée Charles Baudelaire, Le Fontanil, 04 76 75 51 48
Du 21/12 au 27/12 : Pharmacie Casadella, 61 bis avenue du Général de Gaulle, 04 76 75 24 84
Du 28/12 au 03/01 : Pharmacie de la Monta, Place Pompée, 04 76 75 60 69
Du 04/01 au 10/01 : Pharmacie de la Pinéa, Centre commercial "La Pinéa", 04 76 75 43 33

infos pratiques

SÉCURITÉ-URGENCES

Police municipale: 06 82 84 65 62
Gendarmerie: **17** ou 04 76 75 30 93
Centre anti-poison de Lyon: 04 72 11 69 11
Samu: **15**
Centre de secours/pompiers: **18** ou 04 76 27 99 10
Urgence dépannage gaz naturel: 0 800 47 33 33
Urgence dépannage électricité: 09 72 67 50 38

MÉTROPOLE : les contacts

Voirie : n° vert 0 800 500 027
Déchets : n° vert 0 800 500 027
Eaux pluviales et usées :
régie assainissement 04 76 59 58 17
Eau potable
dépannage et urgence : n° vert 0 800 500 048
soir et week-end 04 76 98 24 27

Le supplément

Dépôt légal - novembre 2019 - 8 700 ex.
Directeur de publication: Véronique Jaubert
Rédaction: Service communication
Hôtel de Ville - CS 40120 - 38521 Saint-Égrève cedex
Réalisation: Thierry Lemaître, Le Grand-Lemps
Impression: Imprimerie du Pont de Claix



l'agenda



Du 16 déc. au 10 janvier

JUSQU'AU 25 DÉCEMBRE

Tombola de Noël des commerçants. Rendez-vous dans les commerces affichant "je participe" pour collecter un maximum de tickets

MERCREDI 18 DÉCEMBRE

Première représentation, par les classes d'éveil et d'initiation musicale de L'Unisson à la chapelle du CHAI. Entrée libre. 15h.

Audition de Noël, par l'orchestre cordes et l'ensemble flûtes de cycle I de L'Unisson, à la chapelle du CHAI. Entrée libre. 18h

Conseil municipal, séance publique dédié au budget municipal à l'hôtel de ville. 19h.

JEUDI 19 DÉCEMBRE

Marché en fête. Animations et distributions de papillotes au marché du parc Marius Camet.

VENDREDI 20 DÉCEMBRE

Café culturel, proposé par l'association Culture & Nous autour d'ateliers créations à La Vence Scène. De 18 à 22h30. + d'infos : cafeculturel.se@gmail.com

SAMEDI 21 DÉCEMBRE

Marché en fête. Animations et distributions de papillotes au marché de la Monta.

Sortie et créations de Noël, proposé par "Santé-bien-être - Allo naturopathe". De 14 à 17 h. + d'infos : 07 81 86 99 57.

DU 23 AU 29 DÉCEMBRE

Tournoi de Noël du 2RFC, à la halle Jean Balestas. + d'infos : 2rfc.org

LES 23, 24, 30 ET 31 DÉCEMBRE

Matinées graphiques, par l'atelier de l'Islo à l'espace Visancourt. + d'infos atelierdelislo@gmail.com ou 06 16 08 59 70.

MARDI 24 DÉCEMBRE

Marché en fête. Animations et distributions de papillotes au marché de Prédieu.

Animation musicale, proposée par l'enseigne la Carotte joyeuse. De 10h à 12h.

DU 30 DÉCEMBRE AU 3 JANVIER

Les vacances du pôle jeunesse. Animations et accueil libre tous les jours de 14h à 18h.

LUNDI 6 JANVIER

Permanence info énergie par l'Alec en mairie. Gratuit sur rendez-vous (04 76 14 00 10). De 14h à 17h.

JEUDI 9 JANVIER

Vernissage de l'exposition consacrée à Brigitte Pace "Entre étincelles et rêveries". 18h30.

VENDREDI 10 JANVIER

Vœux de la municipalité aux habitants, à l'espace Robert Fiat. 20h.
Soirée "Black & white" par le pôle jeunesse au Patio. De 19h à 21h30. Réservations au 04 76 56 59 80.

LA VENCE SCÈNE cinéma



▶ Seules les bêtes

Le 17 décembre à 20h.

▶ Chanson douce

Le 17 décembre à 20h.

▶ La famille Addams

Le 17 décembre à 18h.

▶ Last Christmas

Le 17 décembre à 18h.

▶ Star Wars : l'ascension de Skywalker

Le 18 décembre à 14h30, 17h30 et 20h30 ; le 19 déc. à 19h ; le 20 déc. à 17h et 20h ; le 21 déc. à 14h30, 17h30 et 20h30 ; le 22 déc. à 14h30 et 17h30 ; le 23 déc. à 17h et 20h ; le 24 déc. à 13h30 et 16h30 ; le 25 déc. à 18h15 ; le 26 déc. à 15h45 ; le 27 déc. à 20h30 ; le 28 déc. à 20h30 ; le 29 déc. à 13h30 ; le 30 déc. à 17h30 ; le 31 déc. à 14h ; le 1^{er} janvier à 18h ; le 3 janv. à 13h30 ; le 4 janv. à 20h30 ; le 7 janv. à 20h.

▶ La reine des neiges 2

Le 18 décembre à 17h15 ; le 21 déc. à 20h ; le 22 déc. à 14h ; le 23 déc. à 14h (ciné goûter) ; le 24 déc. à 10h ; le 26 déc. à 13h30 ; le 27 déc. à 16h15 ; le 28 déc. à 13h30 ; le 29 déc. à 16h30 ; le 30 déc. à 13h45 ; le 1^{er} janvier à 16h15 ; le 2 janv. à 11h ; le 4 janv. à 13h30 ; le 5 janv. à 16h.

▶ Vic le Viking

Le 18 décembre à 14h ; le 19 déc. à 18h ; le 20 déc. à 18h ; le 21 déc. à 14h et 16h ; le 23 déc. à 10h, 14h



(ciné goûter) et 16h30 ; le 24 déc. à 10h et 14h.

▶ Proxima

Le 18 décembre à 20h ; le 20 déc. à 20h ; le 22 déc. à 18h.

▶ Zébulon, le dragon

Le 18 décembre à 16h ; le 23 déc. à 10h et 16h (ciné goûter) ; le 24 déc. à 16h.

▶ Noura rêve (VOSTF)

Le 19 décembre à 20h30 ; le 22 déc. à 20h30.

▶ Joyeuse retraite !

Le 22 décembre à 20h30 ; le 23 déc. à 18h30 ; le 3 janvier à 14h ; le 5 janv. à 18h30.

▶ Hors normes

Le 21 décembre à 18h ; le 23 déc. à 20h30.

▶ Les incognitos

Le 25 décembre à 16h ; le 26 déc. à 16h ; le 27 déc. à 10h (ciné p'tit déj) et 14h ; le 28 déc. à 14h et 18h ; le 29 déc. à 18h30 ; le 30 déc. à 14h et 16h ; le 31 déc. à 10h30 (ciné papillotes).

▶ Docteur ?

Le 26 décembre à 18h30 ; le 27 déc. à 16h30 ; le 28 déc. à 16h ; le 29 déc. à 14h ; le 30 déc. à 20h30.

▶ La vérité

Le 25 décembre à 16h15 et 18h30 ; le 26 déc. à 20h30 ; le 27 déc. à 20h45 ; le 28 déc. à 18h15 ; le 29 déc. à 16h et 20h30 ; le 30 déc. à 20h30 ; le 31 déc. à 14h30 et 17h15.

▶ Le cristal magique

Le 26 décembre à 14h (séance animée) ; le 30 déc. à 11h.

▶ Le meilleur reste à venir

Le 26 décembre à 18h ; le 27 déc. à 14h.

▶ Les envoûtés

Le 26 décembre à 20h30 ; le 27 déc. à 18h15 ; le 29 déc. à 20h30.

▶ Premiers pas dans la forêt

Le 27 décembre à 10h30 (ciné p'tit déj) ; le 30 déc. à 10h30.

▶ Les misérables

Le 27 décembre à 18h15 ; le 30 déc. à 16h15.

▶ J'accuse

Le 28 décembre à 15h45.

▶ À couteaux tirés

Le 28 décembre à 20h (VOSTF).

▶ Donne-moi des ailes

(tarif unique 4€)

Le 29 décembre à 18h15 ; le 31 déc. à 11h (ciné papillotes).

▶ Les véto

Le 31 décembre à 17h (avant-première) ; le 1^{er} janvier à 16h ; le 2 janv. à 16h et 20h30 ; le 3 janv. à 16h15 et 20h45 ; le 4 janv. à 15h45 ; le 5 janv. à 16h30 et 18h15 ; le 6 janv. à 14h et 20h ; le 7 janv. à 14h et 20h30.

▶ Cats

Le 1^{er} janvier à 18h15 ; le 2 janv. à 14h et 17h45 ; le 3 janv. à 18h et 20h30 ; le 4 janv. à 17h45 ; le 5 janv. à 13h30 (ciné galette)

▶ It must be heaven (VOSTF)

Le 2 janvier à 18h ; le 4 janv. à 18h ; le 5 janv. à 20h30.

▶ Pirouette et le sapin de Noël

Le 2 janvier à 11h (séance animée).

▶ Une vie cachée (VOSTF)

Le 2 janvier à 20h ; le 4 janv. à 20h ; le 6 janv. à 14h.

▶ Zibilla ou la vie zébrée

Le 2 janvier à 16h30 ; le 3 janv. à 10h30 (séance animée).

▶ Jumanji : next level

Le 2 janvier à 13h30 ; le 3 janv. à 16h ; le 4 janv. à 13h45.

▶ Le voyage du prince

Le 3 janvier à 11h ; le 4 janv. à 16h15 ; le 5 janv. à 14h (ciné galette).

▶ La sainte famille

Le 3 janvier à 18h30 ; le 5 janv. à 20h30 ; le 6 janv. à 20h ; le 7 janv. à 14h.

Horaires sous réserve de modifications